



Prévoyance

La fin du capital de fin de carrière?

Les organisations syndicales d'ArcelorMittal sont convoquées le 24 novembre 2009 à 14 heures pour négocier plusieurs accords ou avenants dans le domaine de la prévoyance :

- 1) accord de dissolution volontaire de la Caisse de Capital de fin de Carrière (dans le cadre de la loi Fillion sur les IRS)
- 2) avenant à l'accord Perco du 5 décembre 2006 sur l'alimentation du Perco par les droits inscrits au CET et l'introduction d'une deuxième grille de gestion pilotée
- 3) Mise en conformité des accords de prévoyance groupe des 26 mars 1991 et 29 décembre 1997 et de l'accord complémentaire santé du 22 décembre 1988 (contrat 38556) avec la circulaire de la Direction de la Sécurité Sociale du 30 janvier 2009 N°DSS/5B/2009/322
- 4) Avenant à l'accord complémentaire santé du 22 décembre 1988 (contrat 38556) sur la provision d'égalisation (ex réserve de stabilité).
—————> L'établissement de Dunkerque n'est pas concerné par ce point
- 5) Avenant à l'accord prévoyance groupe du 29 décembre 1997 modifiant les critères d'ouverture des droits à la garantie dépendance.

Cela fait beaucoup de sujets à traiter pour la plupart indépendants les uns des autres en cette fin d'année d'autant plus que, le matin même, aura lieu en plus la négociation sur la participation 2009 !

La CGT ne va pas faire de pronostic hasardeux sur le résultat de la première journée de négociation d'autant que l'heure n'est certainement pas aux concessions patronales, bien au contraire.....Cela étant, la CGT a néanmoins regardé de près le problème de la Caisse de Capital de Fin de Carrière dont l'existence est devenue méconnue des salariés de Dunkerque.

[L'histoire de la Caisse de Capital de Fin de Carrière](#)

La caisse de Capital de Fin de Carrière est un dispositif datant de l'ancienne société Usinor. Les bénéficiaires de l'époque étaient les mensuels Article 36 du groupe Nord à condition que leur salaire excède le plafond de la Sécurité Sociale.

L'accord Usinor du 14 avril 1976 - article VI- a mis fin à cette caisse en gelant les droits des bénéficiaires au 31 décembre 1976. **En contre partie, la cotisation Capimtec a été portée au taux de 16% dont 10% à la charge de la société à compter du 1^{er} janvier 1977.**

Plus de 30 années sont passées depuis le gel du Capital de Fin de Carrière ! Les derniers ayants droits encore à l'effectif ne devraient plus être très nombreux aujourd'hui puisque la condition était d'être « mensuel » article 36 en fin 1976 et d'avoir acquis un minimum de 100 points.

La CGT a obtenu le bilan fin 2008 des ayants droits :

Les bénéficiaires, c'est à dire ceux qui ont perçu en 2008, sont au nombre de :

- 22 salariés pour un montant total versé de 23 277 €
 - 20 051 € pour 18 salariés de l'ex Sollac
 - 3 226 € pour 4 salariés de GTS I

La CGT ne peut que s'étonner du faible nombre de bénéficiaires (22 salariés) pour l'année 2008 puisque 603 salariés sont encore des ayant droits de fin 1976 à moins que beaucoup de salariés n'ont pas fait valoir leur droit au moment du départ à la retraite faute d'information sur leurs droits.... !

Nous reproduisons ci dessous le tableau des ayants droits restants:

SITUATION	au 31.12.2007	liquidés en 2008	au 31.12.2008
DENAIN	1		1
VALENCIENNES			
SERVICES CENTRAUX	122		122
LOUVROIL			
DUNKERQUE (SOLLAC & GTS)	264	21	243
MARDYCK	98	1	97
MONTATAIRE	101		101
VALDUNES (EX ASCOMETAL)	16		16
CISATOL			
SIEGE SOCIAL	23		23
TOTAL	625	22	603

Ainsi, fin 2008, sur le seul établissement de Dunkerque, 243 salariés - ou des retraités- sont encore bénéficiaires du capital de fin de carrière !

Nous pouvons voir l'importance du premier point de la négociation qui va traiter de la dissolution volontaire de la Caisse de Capital de fin de Carrière : cette dissolution n'étant que la déclinaison de la loi Fillion de 2003 portant réforme des retraites !

Leurs droits doivent absolument être préservés et, le cas échéant, la Direction d'Arcelormittal ou le groupe Malakoff doivent mettre tout en œuvre pour informer les retraités.

C'est ce qu'exigera la CGT lors de la négociation du 24 novembre 2009.